

● (1422)

[Traduction]

M. Clark: Puis-je poser une autre question toute simple au ministre des Finances? Puisque le premier ministre nous assure qu'il n'a jamais eu l'intention de déclencher des élections et que, par conséquent, la présentation d'un nouveau budget n'a jamais été urgente, pourquoi alors le ministre des Finances n'a-t-il pas évité ce problème? Pourquoi n'a-t-il pas obtenu l'accord absolu de toutes les provinces avant de présenter une mesure législative qui, à certains égards, constitue une ingénierie dans les affaires de compétence provinciale?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, pour la première fois, en tant que ministre des Finances du Canada, j'ai pris le temps de visiter mes homologues provinciaux et de discuter la proposition.

Une voix: Vous avez gâté la sauce.

M. Chrétien: Je ne m'explique pas que le chef de l'opposition, qui depuis des semaines et des mois me demande quand nous aurons un budget, prenne la parole aujourd'hui pour dire je l'ai présenté trop tôt.

M. Clark: Pour dire que vous êtes incompetent.

M. Chrétien: En un mot, je tiens à dire qu'en réduisant l'impôt sur le revenu fédéral nous avons fait pour le Québec exactement la même chose que pour les autres provinces.

Des voix: Bravo!

LE VERSEMENT DES REMBOURSEMENTS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances. J'aimerais lui rappeler une déclaration faite par le premier ministre, lors de la Conférence sur la constitution de décembre 1969, concernant le bien-fondé des paiements versés directement par le gouvernement fédéral à des particuliers sous forme de remises d'impôt sur le revenu. Le premier ministre a déclaré:

Dans chaque province où ce programme s'applique, on procédera à une nouvelle répartition des bénéfices, et nous allons certainement taxer un peu plus tous les Canadiens riches, où qu'ils soient, afin d'aider les Canadiens moins favorisés...

J'aimerais demander au ministre des Finances comment il compte expliquer à ces 2.2 millions de défavorisés dans la province de Québec, qui se situent au bas de l'échelle des revenus comment le gouvernement fédéral peut justifier le versement d'une remise à ceux qui touchent des gros revenus, contrairement aux raisons que le premier ministre a données pour effectuer ce genre de paiements en 1969?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je fais exactement la même chose pour le Québec que ce que j'ai fait pour les autres provinces. J'ai diminué l'impôt fédéral sur le revenu des contribuables. C'est exactement ce que je fais au Québec avec le reste de l'argent que le gouvernement de cette province n'a pas voulu utiliser pour réduire la taxe de vente. Je pense que notre intention est bien évidente. Le Québec n'est pas traité différemment des autres provinces. Nous avons diminué l'impôt sur le revenu dans le cadre du budget fédéral pour les citoyens de toutes les provinces, et ces dernières ont augmenté leur propre impôt sur le revenu d'un montant équivalent.

Questions orales

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, pour revenir aux déclarations prononcées par le premier ministre en 1969 et dont on semble faire maintenant, en ce qui concerne le pouvoir de dépenser et les paiements versés aux personnes vivant dans des institutions, le premier ministre a déclaré à cette époque:

Il n'est pas possible d'amorcer une discussion de cette proposition sans tenir compte de l'ensemble de la structure du fédéralisme canadien...

● (1427)

Maintenant que le ministre des Finances vient d'inaugurer au Canada une ère de fédéralisme balkanisé et de créer un très dangereux précédent, pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de mettre en péril le fondement même de notre régime fédéraliste en choisissant un mode de paiement qui contourne les gouvernements provinciaux et dont le gouvernement pensait naguère qu'il ne devait être utilisé que dans le contexte d'une restructuration générale du fédéralisme?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai fait à l'époque du budget la même offre au gouvernement du Québec qu'aux autres provinces. C'est le gouvernement du Québec qui a décidé de balkaniser le Canada en procédant comme il l'a fait.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Ayant fait cette offre, je ne pouvais plus me présenter devant les autres provinces et leur faire une nouvelle offre, étant donné que je voulais traiter tout le monde avec justice. Ainsi, les Ontariens auraient souhaité l'abolition de la taxe de vente sur les automobiles; cependant, cela n'aurait pas fait l'affaire des habitants de la Colombie-Britannique qui s'intéressent davantage aux matériaux de construction. C'est le Parti Québécois qui, par ses manœuvres, cherche à diviser le pays. Je m'étonne qu'un parti national veuille sauver la tête du Parti Québécois.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES INVESTISSEMENTS AU CANADA POUR CRÉER DES EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, quand le ministre des Finances est à court d'arguments, il brandit le drapeau canadien.

Je voudrais poser une question au premier ministre. La Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés ayant établi qu'on avait gaspillé 3 millions de dollars à même les deniers publics pour le compte d'Argus, de Power Corporation et ainsi de suite, je voudrais l'entretenir de cette importante question dont nous avions espéré que la Commission royale d'enquête serait saisie. Lorsque le premier ministre a modifié ses plans d'élections pour cet été, il a déclaré qu'il voulait la collaboration des autres partis pour présenter des mesures susceptibles de relancer notre économie. La Commission royale d'enquête n'a rien dit des graves conséquences que peuvent avoir sur notre économie les décisions que prennent des multinationales comme l'INCO qui établissent leurs propres priorités et qui ont, par exemple, le droit exclusif d'investir à l'étranger au moment même où nous avons le plus besoin de ces investissements pour créer des emplois au Canada.